

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Daniel Surdez (PLR)
Celia Clerc (PS) – rapporteuse
Clarence Chollet (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 26 septembre 2013 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service :

M. Tissot (500)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, M. Piguet et M. Oechslin (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115, 550, 551, 552)

500 Service des affaires culturelles

M. Tissot travaille actuellement et depuis un peu plus d'une année au suivi des acteurs et institutions culturels ainsi qu'à l'élaboration du rapport de politique culturelle de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui sera, le moment venu, soumis au Conseil général. Il est assisté dans cette dernière tâche par une stagiaire universitaire, dont le mandat prendra fin en avril 2014. Conscient de l'importance respectivement d'une politique coordonnée pour ce genre de stages et d'une rémunération décente, le Conseil communal a entrepris une modification du règlement relatif à ce domaine.

S'agissant plus précisément du budget, on relèvera que celui-ci est pour l'essentiel stable quant aux charges de personnel. Au niveau de la billetterie de la ville, qui est sous la responsabilité de M. Huther, un petit ajustement a dû être fait en ce qui concerne les frais par rapport au budget 2013. De plus, 200 heures de vacataires supplémentaires ont été accordées à la billetterie pour faire face à la charge de travail.

En ce qui concerne la Fête de mai, les comptes ne seront pas équilibrés pour l'exercice 2013. En effet, au vu de la météo plutôt morose de cette année, la ville va enregistrer sur ce poste un déficit d'environ CHF 10'000.-.

Par rapport au budget 2013, la modification la plus importante du budget 2014 du Service des affaires culturelles concerne l'augmentation des subventions accordées aux fanfares, orchestres et chorales, aux activités culturelles et manifestations, ainsi qu'à la Société de musique. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation en vue de la mise en place de projets particuliers, mais simplement de rendre d'une certaine manière justice à l'excellent travail fait dans la continuité par les acteurs culturels. Au vu de la professionnalisation que connaissent les arts vivants ainsi que des attentes toujours plus importantes du public, il s'imposait de revoir l'enveloppe de ces subventions, car les montants octroyés ces dernières années ne correspondaient plus à la réalité des besoins des acteurs culturels.

On rappellera à cet égard que nonobstant cette augmentation nécessaire, la contribution de la Ville reste largement minoritaire dans le financement des différents projets culturels. Cela étant, cette participation n'en demeure pas moins essentielle, à mesure qu'il s'agit d'une condition pour que le Canton entre en matière sur un subventionnement de projets culturels à La Chaux-de-Fonds. De même, la Loterie Romande voit d'un bon œil que la Ville participe par des subventions au financement des projets culturels, qui voient le jour sur son territoire. Il faut en outre savoir que ces subventions contribuent à favoriser l'économie de notre région. Si l'augmentation cette année paraît – comme déjà dit – nécessaire au titre d'un soutien ponctuel, il ne s'agit nullement d'augmenter systématiquement chaque année les subventions en faveur des acteurs culturels.

S'agissant plus précisément de la Société de musique, on relèvera que celle-ci travaille de son côté et en collaboration avec le Service des affaires culturelles à la recherche d'une plus grande stabilité ainsi que de soutiens financiers, notamment par la recherche de nouveaux membres. A cette fin, la ligne graphique a été revue ainsi que la programmation. La volonté de rajeunir les membres de cette institution et plus largement le public de la salle de musique se manifeste en particulier dans l'ouverture de cette salle aux classes scolaires, qui viennent assister maintenant à des concerts. Rappelons encore que la Société de musique est locataire de la salle de musique et que, partant, l'essentiel de la subvention accordée par la Ville vise à couvrir les frais de cette location. L'augmentation de la subvention octroyée pour 2014 à la Société de musique a pour but premier de pérenniser son existence, mais également celle de la salle de musique, qui bientôt rénovée, mérite à être redynamisée en voyant notamment sa fréquentation croître.

501 Bibliothèque de la ville

La Ville continue de travailler en vue d'obtenir un rééquilibrage des subventions cantonales aux bibliothèques. Le budget prévoit une augmentation de CHF 200'000.- de celles-ci afin de couvrir l'ensemble des charges induites par la convention signée avec l'Etat. Les discussions avec nos partenaires se poursuivent et nous devrions en savoir plus dans les mois qui viennent.

En raison du basculement de l'actuel site internet de la Bibliothèque de la Ville (BV) sur le site de la ville, 0.2 ETP ont été attribués par le Conseil communal à cette institution et ce pour une durée déterminée à deux ans. Il est également envisagé d'octroyer à la BV 0.3 ETP pour le secrétariat, puisqu'actuellement celui-ci ne compte que 0.7 ETP à titre de dotation administrative ce qui s'avère insuffisant. Une analyse doit cependant encore être faite, en particulier par le Service des ressources humaines.

Le budget de la BV est relativement constant par rapport à celui de 2013. Les différences que nous pouvons constater au poste des biens, services et marchandises résultent des charges et recettes en lien avec les mandats que reçoit cette institution. Celle-ci va dans un avenir proche passer à la RFID de l'anglais «radio frequency identification», soit à la radio-identification. Cette nouvelle technologie, qui sera utilisée pour l'emprunt et le retour des livres, permettra au personnel de dégager du temps pour s'adonner à des tâches davantage en lien avec leurs compétences scientifiques, ainsi qu'avec l'accueil et l'information au public. Relevons que dans les villes où les bibliothèques sont passées à la RFID, les utilisateurs en sont très satisfaits.

Compte tenu de l'importance des fonds déposés à la BV, ceux-ci ne peuvent plus être stockés dans le seul bâtiment de l'institution. Certains fonds ont donc été déplacés au sous-sol de l'édifice sis rue de la Paix 152. Ce transfert des dépôts a fait l'objet d'un crédit extraordinaire. Les espaces ainsi libérés dans le bâtiment de la BV vont être réhabilités afin de pouvoir être utilisés par et pour le personnel.

Enfin, le montant d'environ CHF 10'000.-, relatif à l'aménagement d'une ancienne buanderie de l'école Numa-Droz pour accueillir une douche pour le personnel, pourrait passer du budget des investissements à celui de fonctionnement, compte tenu de la nature modeste de cette somme.

502 Bibliothèque des jeunes

Le budget est relativement stable. Les petites différences que nous pouvons constater au poste des biens, services et marchandises par rapport au budget 2013 résultent d'un remplacement nécessaire de matériel.

Une nouvelle responsable de qualité et disposant de hautes compétences a été engagée pour le 1^{er} novembre 2013. Ce poste correspondra à l'avenir à 0.8 ETP. Les 0.2 ETP restant resteront à disposition de la Bibliothèque des jeunes (BJ). Les expériences passées ont montré que le poste de responsable de la BJ devrait autant que faire ce peut être exercé par une seule et même personne, le concept de binôme n'étant ici pas idéal au bon fonctionnement de l'institution. La nouvelle responsable devra notamment veiller à redynamiser la BJ par la mise en place de nouveaux projets, ainsi qu'à maintenir la qualité des ouvrages proposés aux enfants, sans toutefois tomber dans l'élitisme.

En collaboration avec le Service d'architecture et des bâtiments (SAB), un sas d'entrée sera mis en place à l'entrée de la BJ. Celui-ci devrait notamment permettre d'accueillir les poussettes. Les travaux sont prévus pour 2014.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La loi cantonale en matière d'archivage a été approuvée par le Grand Conseil en février 2011. Son règlement d'application a quant à lui été approuvé par le Conseil d'Etat en avril 2013. Les 0.1 et 0.6 EPT dévolus à la gestion des archives, respectivement, d'un point de vue scientifique et administratif, dont disposent actuellement la Ville, ne suffiront pas à faire face aux nouvelles exigences cantonales. En effet, il va falloir développer un concept, autrement dit établir un état des lieux afin de permettre d'atteindre au mieux les objectifs imposés par la loi, ainsi que de les définir plus précisément. Pour ce faire, le budget 2014 prévoit la création d'un poste d'une durée limitée à 6 mois correspondant à 0.75 ETP. Cette nouvelle dotation explique les montants plus importants inscrits au budget 2014 par rapport à ceux de 2013 pour les Archives communales. A ce jour, il n'y a aucune dépense particulière prévue en sus, les différents investissements à consentir interviendront par la suite, une fois que le concept et l'analyse quant à la gestion de nos archives auront été posés.

510 Services généraux des musées

Le Conseil communal a consenti une augmentation de 0.25 ETP du poste d'agent d'entretien et de maintenance des musées. Il s'agit ici d'un ajustement afin de prendre en compte les nouvelles surfaces prises en charge, à savoir les deux nouveaux dépôts des collections, l'atelier commun des musées, la bibliothèque des musées, ainsi que les nouveaux espaces du musée d'histoire (MH).

La baisse entre le budget 2014 et 2013 de CHF 67'300.- au groupe 31 relatif aux biens, services et marchandises s'explique par le financement de la semaine des musées, laquelle a lieu tous les deux ans. L'effort d'investissement va en outre devoir se poursuivre en 2014 afin de combler les carences en termes de sécurité dont souffrent les différents bâtiments des musées.

Un montant de CHF 50'000.- est prévu dans les crédits spéciaux pour la mise en place d'une signalisation piétonne. L'idée est ici d'étendre le concept qui vaudra tant pour le parc des musées que pour les sites sportifs et le zoo, que de manière plus générale pour les indications touristiques dans l'ensemble de la ville. Le concept graphique qui a déjà été défini pour cette signalisation piétonnière sera uniquement en français, des traductions n'étant pas prévues pour des raisons de place sur les supports d'informations (totem). Ce projet de signalisation est piloté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE).

Un des grands projets des musées, piloté par le Musée international d'horlogerie (MIH), est la mise en œuvre d'une bibliothèque commune des musées. Seront prioritairement concernés par celle-ci le MIH et le MH, le Musée des Beaux arts (MBA) et le MHNC étant pour l'instant mis de côté. Le projet qui est conduit par M. Humair prendra place dans la loge maçonnique. La convention passée entre l'Université de Neuchâtel et le MIH a permis d'accélérer et de dynamiser ce projet de bibliothèque commune des musées, qui sera la porte d'entrée pour un accès large au patrimoine de la Ville. Relevons aussi la problématique en lien avec les dépôts des musées, à laquelle il a notamment été apporté une réponse par le biais de la reconversion d'un abri de protection civile en abri de conservation des biens culturels. D'importantes subventions ont ici été accordées par la Confédération.

Enfin, il y a lieu de mentionner la réflexion en cours quant à la création d'un billet commun des musées de la ville. Plus précisément, l'idée est qu'un billet commun pour l'ensemble des musées soit mis en œuvre pour la réouverture du MH.

511 Musée d'histoire naturelle

Le budget 2014 fait état d'investissements consentis dans la perspective et la préparation du déménagement du musée d'histoire naturelle. Les augmentations par rapport au budget 2013 se retrouvent essentiellement au poste relatif aux biens, services et marchandises.

512 Musée d'histoire

Les travaux relatifs à l'enveloppe du MH arrivent à terme. Le budget a ici globalement été respecté. Les réalisations en lien avec la muséographie vont pouvoir commencer d'ici quelques semaines. Ces tâches représentent un travail très conséquent, qui a été largement sous-estimé. En effet, avant de pouvoir mettre en œuvre la muséographie à proprement parler, un travail conséquent doit être finalisé au niveau du contenu scientifique. Le musée ouvrira probablement en octobre 2014.

Le budget 2014 prévoit une augmentation pérenne de 0.45 ETP, ainsi que de 0.75 ETP pour une durée d'une année et en lien avec la réouverture du musée. Bien que ces nouvelles dotations en personnels soient précieuses, elles n'en restent pas moins insuffisantes au vu des défis auxquels doit faire face le MH en matière d'inventaires. En effet, un grand retard a été pris dans ce domaine. Or, les inventaires jouent un rôle primordial dans la gestion d'un musée, plus spécifiquement dans la gestion des collections. Relevons que les inventaires revêtent également une importance notable en cas d'accidents, puisque les assurances indemnisent sur la base de ceux-ci.

Le MH n'étant pas considéré comme une institution prioritaire, il n'a en outre pas la possibilité d'avoir de longues affectations de six mois de personnes au service civil. Dans tous les cas de telles affectations, de même que le recours à des stages universitaires, ne permettraient pas de résoudre de manière satisfaisante le manque de personnel quant à l'établissement de l'inventaire du musée, à mesure que cette tâche exige des connaissances scientifiques spécifiques et pointues. De plus, les inventaires constituant une des tâches essentielles dévolues aux musées, on imagine mal que celle-ci puisse être financée par le biais de fonds privés.

513 Musée international d'horlogerie

L'étude menée en lien avec le SAB quant à l'étanchéité du bâtiment, qui fêtera ses 40 ans en 2014, est terminée. Il résulte de cette étude que – nonobstant le fait que l'édifice du MIH soit en partie enterré et qu'il soit pourvu d'un toit plat – le musée a plutôt bien vieilli. Il n'en demeure pas moins que celui-ci présente de nombreuses infiltrations, qui peuvent s'avérer problématique pour la conservation des pièces, mais également être sources de court-circuit. Des travaux devront donc être entrepris, le coût de ceux-ci pourrait se monter à 3,1 millions de francs. Le Conseil général sera saisi d'un rapport à ce sujet. La différence de budget entre 2013 et 2014 s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'expositions importantes en 2013, alors qu'en 2014 une grande exposition est prévue pour fêter les 40 ans du MIH. Cela étant, le budget 2014 correspond pour ainsi dire à celui de 2013.

S'agissant du montant CHF 25'000.- dévolu annuellement aux acquisitions, il est intéressant de relever que cette somme est reversée à la Fondation Maurice Favre lorsqu'elle n'est pas utilisée par le musée pour que cette dernière puisse acquérir des œuvres dont la Ville sera propriétaire. Un système de ce genre pourrait être mis en place dans l'ensemble des musées de la ville, en particulier par le biais des différentes associations d'amis.

M. Oechslin prend sa retraite en février 2014, les démarches pour l'engagement d'un nouveau conservateur sont d'ores et déjà en cours et devraient aboutir d'ici à mi-octobre de cette année. Mme Bosshart prendra, quant à elle, sa retraite probablement à l'automne 2014, soit une fois que la nouvelle direction sera mise en place. Pour cette nouvelle direction, le MIH s'est vu attribuer 0.4 ETP supplémentaire et ce à partir de septembre 2014. Cette nouvelle dotation, induite par la convention signée avec l'Université, a donc un faible impact sur le budget 2014. Cette même convention implique du côté de l'Université, la mise en place d'un poste de directeur de recherche qui correspondra à 0.75 ETP et d'un poste de professeur représentant également 0.75 ETP. Cette dotation sera complétée par deux postes d'assistants également à 0.75 ETP chacun.

514 Musée des beaux-arts

En 2014, le MBA fêtera ses 150 ans. Le musée a estimé que pour mettre en place les animations et expositions envisagées dans une conception idéale, un montant de 1,3 millions de francs serait nécessaire. La Ville va contribuer à hauteur de CHF 300'000.-, la somme restante proviendra de fonds privés. Il se peut toutefois que le montant à disposition du MBA soit

un peu en deçà. On relèvera ici que la part la plus importante des frais d'expositions a trait aux transports et aux assurances des œuvres prêtées. Malgré l'importance de ce poste, le Musée souhaiterait avoir un certain budget pour la publicité et la communication, qui est le point faible de nos institutions. L'exposition-phare de ce 150^{ème} sera celle intitulée «Cendrars au cœur des arts».

Pour la mise en place de celle-ci, un commissaire d'exposition appuiera Mme Umstätter, ce qui représentera un budget de CHF 60'000.-. Outre l'exposition sur Blaise Cendrars, deux autres expositions seront mises en place pour le 150^{ème}, ainsi qu'une grande fête de deux jours ouverte à la population.

Au niveau du personnel, le Conseil communal a accordé 0.4 ETP de technicien de musée au MBA, compte tenu de sa sous dotation actuelle dans ce domaine, les 0.5 ETP à disposition étant manifestement insuffisants. Le musée est très content de cette augmentation de poste, même si 0.2 ETP serait encore nécessaire afin d'assurer sa mission d'inventaire.

La réfection du bâtiment du MBA nécessitera un budget de 2 millions de francs, qui fera l'objet d'un rapport au Conseil général. Plus spécifiquement, c'est la gestion climatique du bâtiment et l'isolation thermique de celui-ci qui doivent être revues. En outre, la verrière de l'édifice principal et la toiture ne sont plus étanches. On rappellera à cet égard que toutes les verrières de l'extension construites en 1980 ont déjà été refaites cette année (crédit spécial), car il y avait un problème de conception architecturale au départ. Il est important de faire ces différents travaux rapidement, à mesure que la conservation des œuvres est notamment mise en péril par l'état actuel du bâtiment. Il est ici à relever que les réfections susdites vont de plus permettre une économie d'énergie. Enfin, la façade polychrome, qui comme l'entier du bâtiment, est classée d'importance nationale est en train de perdre ses teintes originales, de sorte qu'elle doit aussi être refaite.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

Le budget de fonctionnement est pour ainsi dire identique à celui de 2013. Comme pour les musées, le Zoo du Bois du Petit-Château souffre aussi d'un manque d'effectifs. Pour faire face aux jours de grandes affluences, le Conseil communal a décidé d'accorder 500 heures vacataires afin de permettre de mieux orienter et encadrer les visiteurs.

Un comptage de fréquentation et de provenance est actuellement en train d'être fait au Zoo du Bois du Petit-Château et ce afin d'évaluer la faisabilité du Naturama. A titre d'exemple, on relèvera que le week-end des 21 et 22 septembre 2013, 2'000 entrées ont été comptabilisées, ce qui met en évidence le potentiel de développement de ce site. Cela étant dit, il y a un grand retard dans l'entretien des infrastructures existantes, qui doit être rattrapé. Des investissements doivent être consentis à ce titre. Par exemple, il n'existe pas de système de détection d'incendie ni dans la grange ni dans le vivarium.

Si pour le vivarium, il ne se justifie pas nécessairement d'investir maintenant dans un tel instrument de sécurité compte tenu du futur projet du Naturama, la question se pose avec une toute autre intensité pour la grange. Un autre exemple de défaut d'entretien courant réside dans l'état du réseau d'adduction d'eau, qui en raison de ses fuites fait du Zoo du Bois du Petit-Château le plus gros consommateur d'eau de la ville.

Pour conclure, nous relèverons la politique mise en place par cette institution, qui consiste à prévoir plus d'espace pour les animaux et moins d'espèces. C'est précisément dans cette optique que l'enclos des sangliers va être transformé cette année. Quant à l'enclos des ours sa mise à niveau suit son cours afin de répondre aux exigences fédérales.

520 - Service des sports

Le Service des sports s'est vu accorder un renfort de 0.2 EPT au niveau du secrétariat afin de pouvoir faire face à la charge de travail administratif en lien avec les chantiers en cours et le midi tonus, lequel est en forte progression. A l'heure actuelle, il y a 1,25 EPT au secrétariat, ce qui s'est révélé insuffisant.

L'entretien des infrastructures sportives se fait à présent dans un concept de pérennité, ce qui est à saluer. En particulier, le choix des matériaux et de la manière d'entretenir les infrastructures sont opérés dans un objectif de durabilité. Ces dernières années, soit depuis 2011 et à l'exception de 2013 où les sommes ont été inférieures, la Ville devrait consacrer en moyenne 5 millions de francs au titre d'investissements pour la réhabilitation de ses installations. Cet effort doit être maintenu. Pour 2014, les investissements prioritaires se montent à environ 1 million de francs et ceux en lien avec le crédit d'étude du centre aquatique à 3 millions de francs.

S'agissant du projet du Padock, la 1^{ère} partie a coûté CHF 400'000.- et constitue un véritable succès. Elle est en effet très appréciée de la population. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la 2^{ème} partie sur la base d'une étude paysagère spécialisée, cette 2^{ème} étape fera l'objet d'un rapport au Conseil général.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Au Pavillon des sports, on arrive au bout des travaux relatifs aux aménagements extérieurs, lesquels sont en train d'être terminés ces jours-ci. En termes de frais d'entretien, ce centre présente un budget stable.

Quant à la différence des frais de fonctionnement, elle s'explique par l'amortissement du Pavillon des sports.

524 Piscine des Arêtes

Les piscines de la Numa-Droz et des Arêtes font partie de la réflexion globale du centre aquatique des Mélèzes. Pour pouvoir continuer à exploiter la piscine des Arêtes, la Ville devrait dépenser 3.5 millions de francs à futur. Quant à la réfection des bassins des Mélèzes à l'identique, il lui en coûterait 18 millions de francs (soit plus de 21 millions au total). Aussi, si le bassin de Numa-Droz ne semble pas devoir être abandonné, compte tenu de son bon état, de son coût d'exploitation relativement modeste et de sa situation idéale pour les écoles, il ne semble pas raisonnable de vouloir maintenir le site des Arêtes. Le fait de tout concentrer aux Mélèzes permettrait de réduire les frais de fonctionnement et d'entretien. Il est donc plus intéressant d'investir dans un nouveau centre aquatique aux Mélèzes, quitte à ce que cela coûte plus cher, que d'investir dans les deux sites existants aujourd'hui, soit aux Mélèzes et aux Arêtes. Les différentes analyses faites à ce jour vont d'ailleurs dans le sens d'un site unique.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Deux pré-projets pour le centre aquatique des Mélèzes ont été élaborés et transmis au Conseil communal. Ces deux pré-projets, qui sont l'œuvre respectivement d'une société suisse et d'une française, partagent une vision relativement semblable et convergente. Le questionnaire soumis à la population par M. Belometti tient compte du contenu de ces deux pré-projets. La démarche participative s'est bien déroulée. Le personnel en charge de cette démarche participative a été actif en Ville notamment à la Plage des Six-Pompes, dans les grandes surfaces et à la piscine. En sus

du questionnaire, une septantaine de personnes ont été entendues dans le cadre d'entretiens personnels afin d'avoir une démarche non seulement quantitative mais également qualitative. Les associations et sociétés coopératives du quartier ont en outre également été entendues. Une pré-étude sur le trafic qui sera engendré par la future installation a aussi été faite. Les enquêtes menées à ce jour donnent des résultats très intéressants. Elles mettent en particulier en exergue une certaine convergence entre les souhaits de la population et les propositions faites par des professionnels dans les deux pré-projets. De même, il y a une cohérence au sein même des réponses données par la population, réponses qui sont d'ailleurs pondérées et raisonnables en terme de faisabilité. Les réponses au questionnaire confirment en outre un important attachement de la population au lieu et au fait que le centre aquatique des Mélèzes devra rester un endroit familial et ouvert à tous.

La demande de crédit d'étude se fera en 2014 sur un projet qui sera déjà relativement abouti et qui tiendra compte du contenu des pré-projets et des réponses du questionnaire. Début 2015, le crédit de construction sera soumis au Conseil général et les travaux devraient idéalement commencer en août de cette même année. Ce que l'on sait à ce jour, c'est que le projet aura trois axes principaux (natation, ludique, bien-être) et qu'il y aura probablement tant un bassin couvert qu'un bassin découvert.

Les différences entre le budget 2013 et 2014 quant aux frais de fonctionnement s'expliquent par le fait que les montants ont été ramenés à hauteur de ceux de 2012, qui correspondaient davantage à la réalité des coûts de fonctionnement que ceux de 2013, qui étaient le fruit d'arbitrages.

550 Service de la jeunesse

L'ancien poste 550 a été splitté en trois centres pour des raisons de transparence, plus spécifiquement pour avoir une vision exacte des coûts du pré et parascolaire.

La mise en application de la loi sur l'accueil des enfants au niveau du pré et parascolaire a occupé le Service de la jeunesse ces dernières années. Cette loi fixe notamment des quotas de places à atteindre dans un temps donné. La loi dit qu'au niveau du préscolaire (0-4 ans), 550 places sont nécessaires, la Ville de La Chaux-de-Fonds en comptait 500 lors de l'entrée en vigueur de la loi. Au niveau du parascolaire (5-12 ans), 600 places sont nécessaires. La Ville n'en comptait aucune au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Actuellement, la ville offre environ 300 places au niveau parascolaire et le budget 2014 devrait permettre d'en créer encore 30 supplémentaires. L'objectif à l'heure actuelle, c'est de tendre

vers un système d'accueil des enfants qui corresponde géographiquement aux emplacements des différents collèges. Autrement dit, on cherche à ce qu'il y ait un lieu d'accueil proche des principaux collèges d'ici à 2016. Au niveau du préscolaire, plus spécifiquement des crèches privées subventionnées, le maillage est important. Relevons que les crèches n'accueillent plus des 1^{ère} et 2^{ème} années Harnos. Sur ces éléments, un rapport d'étape va être établi à l'attention du Conseil général d'ici à deux ans.

Quand la loi précitée a été imaginée, une ouverture des structures parascolaires sur 39 semaines avait été envisagée. Le règlement d'application prévoit maintenant d'ouvrir pendant une partie des vacances scolaires, soit pendant 45 semaines. Afin de répondre à ces nouvelles exigences cantonales, la Ville propose d'ouvrir les structures parascolaires deux semaines, respectivement, pendant les vacances d'été, d'automne et de Pâques.

En été et en automne, des camps de vacances sont prévus. Il y a en plus des structures en centres aérés qui sont prévues pendant les semaines de vacances scolaires susdites. Ces centres aérés impliquent de trouver une structure en ville qui puisse accueillir des activités en plein air pour les enfants.

Or, de tels endroits, permettant de recevoir un nombre non négligeable d'enfants, sont malheureusement pour l'heure trop rares en ville. La difficulté se pose donc ici essentiellement en terme d'infrastructures, en terme de personnels la Ville réussit à être relativement réactive. Il serait donc intéressant que le Conseil général examine la possibilité de créer une structure permettant d'accueillir des enfants en centres aérés à proximité de la nature. Tant pour les camps que pour les centres aérés, le secteur d'animation collabore avec le secteur d'accueil.

Le bâtiment sis rue de la Serre 12 devrait faire l'objet de travaux de réfection importants au niveau des façades, de la toiture, des combles et des sur-combles, qui seront voués à accueillir des associations locales, ainsi que par la mise en place d'un ascenseur. Le coût de ces travaux, qui sont planifiés sur trois ans, se monte à plus de 3 millions de francs.

Le budget prend ici l'ascenseur compte tenu de l'ouverture des infrastructures para et préscolaires. Six ETP ont en outre dû être libérés cet été pour répondre aux exigences d'encadrement des enfants, telles qu'elles ressortent de la loi.

Le secteur d'animation n'est pas à négliger, mais doit au contraire être renforcé tant par des dotations en personnels supplémentaires que par des collaborations en particulier avec la Ville du Locle. Ce secteur joue en effet un rôle essentiel tant au niveau préventif qu'éducatif. De plus, il apparaît comme indispensable de concevoir la politique de la jeunesse d'une manière globale. Le secteur d'animation pourra notamment se développer par le biais du concept envisagé au sein du bâtiment sis rue de la Serre 12, pour ce faire les travaux de réfection susdits doivent être menés à bien.

115 Parlement des jeunes

Une intensification des relations entre le Parlement des jeunes et le Conseil général est souhaitable pour la bonne dynamique de notre Ville. Pour atteindre cet objectif, la possibilité pourrait notamment être donnée au Parlement des jeunes de s'exprimer sur des rapports soumis au Conseil général, qui les intéressent directement, comme par exemple le centre aquatique des Mélèzes.

La sous-commission termine ses travaux à 16h30.

La rapporteuse
Celia Clerc